



LA VIGILANTE

CINQUIÈME ANNÉE
BIMESTRIEL
JUILLET 2008
N°31

APEF asbl, Quai du Commerce 48, 1000 Bruxelles · tel : 02 250 37 85 · courriel : la.vigilante@apefasbl.org

Eih bennek, eih blavek (« J’y suis, j’y reste » en brusseleir et en syldave)

Comité de rédaction : Bernard DE BACKER (responsable rédactionnel, lay-out), Gabrielle MICHEL, Paul LODEWICK, Jacques SEPULCHRE (éditeur responsable), Dominique WAUTIER, François WILLEMOT.
Relecture et corrections : Gisèle CHAZOTTE. Reproduction autorisée avec mention de la source.



LA VIGILANTE est une lettre d'information, émanant de l'Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation (APEF asbl), qui paraît cinq fois l'an. L'APEF regroupe les organisations d'employeurs et de travailleurs siégeant dans les Fonds de sécurité d'existence du secteur non marchand francophone et germanophone, afin de coordonner et d'amplifier leurs actions, notamment dans le domaine de la formation et/ou de la création d'emplois. Son contenu n'engage que la responsabilité de ses rédacteurs.

Les numéros précédents sont accessibles sur le portail de l'APEF. Il y est possible de les télécharger en format PDF. Pour accéder à la page du site concernant **LA VIGILANTE**, cliquez sur le lien : <http://www.apefasbl.org/la-vigilante>

Au sommaire de ce Trentième et Unième numéro

1. Edito : Pauvres dans ville riche cherchent emplois et formations.

Dossier « La Commission Consultative pour la Formation, l'Emploi et l'Enseignement de Bruxelles (CCFEE) sous la loupe » : Interview d'A.-F. THEUNISSEN et D. CARLIER ; Données interpellantes sur la problématique scolaire à Bruxelles ; Ch. VANDERMOTTEN, « *Evolution socio-économique, reproduction sociale et formation à Bruxelles* ». Bruxellessocial - Sociaalbrussel en ligne !

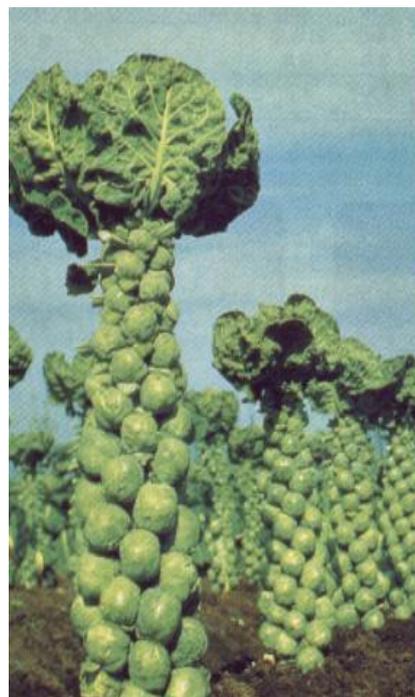
2. Recherches, interventions et analyses de l'APEF :

Les quarante ans de l'AMA. La fondation Roi Baudouin publie de nouvelles analyses sur le Non-Marchand

3. Ailleurs et autrement : Incident révélateur en France : UNIFAF renâcle à financer une formation qualifiée de développement personnel...

4. Notes de lecture : J LIBOIS et K. STROUMZA, *Analyse de l'activité en travail social. Actions professionnelles et situations de formation*

5. Brève : « Splendeur et misères du travail associatif »



1. Edito : Pauvres dans ville riche cherchent emplois et formations

LE FAIT RÉGIONAL BRUXELLOIS, avec ses caractéristiques démographiques, culturelles, géographiques et économiques très spécifiques, mérite certainement l'attention de LA VIGILANTE. Ceci en particulier sous l'angle des effets induits dans le champ de l'emploi et de la formation, notamment pour le secteur non marchand. La publication d'une série d'études, initiées par la **Commission Consultative pour la Formation, l'Emploi et**



l'Enseignement (CCFEE) de la région bruxelloise, nous incite à faire le point sur ces questions. Ces études - et en particulier celle de Ch. VANDERMOTTEN¹ dont nous rendons compte plus loin dans ce petit dossier - pointent **une série de facteurs positifs** dans l'évolution de la région de Bruxelles (et sa périphérie), mais également des **problématiques nettement plus préoccupantes**, notamment dans certaines zones de la ville et pour une partie importante de la population, **surtout les jeunes**. Et ces questions préoccupantes concernent l'emploi et la formation.



Après une longue phase de déclin démographique et économique, la région bruxelloise voit depuis quelques années **reverdir certains indicateurs** : son taux de croissance économique est le plus élevé des trois régions du pays, l'emploi est également légèrement en hausse, tout comme sa population qui par ailleurs se rajeunit. Comme d'autres villes, Bruxelles bénéficie d'une « **remétropolisation de l'économie** ». Les grandes villes redeviennent de nouveau des bassins d'emplois, notamment suite à la tertiarisation de l'activité.

La ville de la Zinneke parade, de plus, bénéficie de la présence des institutions européennes, des organismes associés et de nombreux sièges administratifs. Mais une part de **ce dynamisme est capté par la périphérie** où le taux de croissance du PIB et de l'emploi est plus élevé, le taux de chômage plus faible, notamment pour des raisons de domiciliation de travailleurs bruxellois aisés et de lieux d'imposition de leurs revenus. BHV n'est pas qu'une question politique...

La **population bruxelloise** connaît également une **croissance démographique**. Le dépeuplement de la ville entamé en 1967 s'est inversé au milieu des années 1990 : à la fois pour des raisons qui tiennent à la fécondité de la population bruxelloise (ménages issus de l'immigration et jeunes adultes de la seconde couronne) et aux flux migratoires (migrants pauvres mais aussi « riches étrangers »). Elle est par ailleurs la seule région du pays à **rajeunir**.

Ces bonnes nouvelles (avec ses conséquences sur l'immobilier ...) ne peuvent occulter des **données inquiétantes** et de très fortes disparités : externes avec la périphérie, internes avec une dualisation entre le haut et le bas de la ville, le centre-nord-ouest et le sud-sud-est. Notons surtout la présence d'un fort noyau de précarité dans le « croissant pauvre » de la région bruxelloise. Le tout sur fond d'un **taux de chômage désastreux de 17.9 % à Bruxelles**, alors qu'il n'est que de 7.1 % dans la périphérie.

Comme on le verra dans le compte-rendu du livre de VANDERMOTTEN, un des grands problèmes de Bruxelles est le **déficit de formation de nombreux jeunes**, fruit de la reproduction sociale (arrivée de migrants pauvres dans le centre et départ des classes aisées vers la périphérie). Et les jeunes issus de l'immigration qui possèdent un diplôme éprouvent plus de difficultés à trouver un emploi que d'autres diplômés, à niveau de formation identique (phénomène qualifié de surchômage par l'auteur). Ceci notamment pour des raisons de **discrimination à l'embauche**. L'amélioration de la formation des jeunes ne suffit dès lors pas à faciliter leur insertion professionnelle dans la région. D'autres leviers doivent être actionnés afin que **l'emploi à Bruxelles** soit davantage **l'emploi des Bruxellois**.

Dès lors, **quel meilleur interlocuteur que la CCFEE pour aborder ces questions**, à la fois en termes de diagnostic et de propositions d'action ? Pour ce faire, LA VIGILANTE a rencontré sa présidente, A.-F. THEUNISSEN, et son secrétaire, D. CARLIER. **L'interview qui suit** permet au lecteur d'en savoir plus sur cet organisme à l'acronyme un peu difficile à retenir : son histoire, sa fonction, ses œuvres et ses propositions.

Bernard DE BACKER

¹ Ch. VANDERMOTTEN, *Evolutions socio-économiques, reproduction sociale et formation à Bruxelles*, CCFEE, 2008.



Interview CCFEE : « Emploi, formation, enseignement : pour un trio gagnant »

La Commission Consultative Formation Emploi Enseignement (CCFEE) est un lieu unique au service de l'articulation des politiques de formation, d'emploi et d'enseignement à Bruxelles, particulièrement sensible aux jeunes sans perspectives professionnelles.

Rencontre avec Donat CARLIER (Secrétaire de la CCFEE) et Anne-Françoise THEUNISSEN (Présidente).

La Vigilante : Pouvez-vous nous éclairer sur la Commission Consultative Formation, Emploi, Enseignement (CCFEE) ?

La CCFEE voit le jour suite à un décret de la Commission Communautaire Française (COCOF) en 1994, qui crée Bruxelles Formation, l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle. Mais ce n'est qu'en 1997 qu'un arrêté du Collège de la COCOF la **ratifie** en confirmant ses missions d'avis tout en nommant ses membres.



Elle a pour mission de **rendre des avis aux Ministres** compétents sur les trois matières que sont la **formation, l'emploi, et l'enseignement** ; et tout particulièrement sur **les liens entre ces trois champs** en Région bruxelloise, ainsi que sur leur articulation avec le niveau européen. Les **avis** qui émanent de notre Commission répondent à des **demandes** ou sont pris « **d'initiative** » par la Commission quand elle estime important d'attirer l'attention des Ministres sur l'amélioration des politiques envisagées.

Par exemple : concernant **l'équipement dans les écoles professionnelles**², la Commission a tout d'abord rendu des avis attirant l'attention sur la situation bruxelloise où, contrairement à ce qui s'est passé en Wallonie, aucun accord de coopération avec la Communauté n'a permis d'apport régional dans le **financement du rééquipement** des écoles techniques et professionnelles. Sous cette législature le Ministre de

l'emploi a investi dans les écoles qualifiantes, mais la CCFEE lui a rappelé que la Communauté française effectuait un cadastre de l'équipement. Il était donc important d'avoir une vue globale sur l'équipement des écoles professionnelles et techniques de la Région afin de coordonner les investissements.

La Commission a également mis en évidence que les choix de rééquipement mis en priorité étaient des choix très classiques qui ne prenaient pas suffisamment en compte les **spécificités du tissu économique bruxellois** et son ancrage dans les métiers liés aux services, tant marchands que non marchands. Qui plus est, l'investissement de la Région portait essentiellement sur des options de l'enseignement technique et professionnel qui s'adressaient aux garçons et aux métiers traditionnellement occupés par les hommes.

Les avis rendus ne sont, par définition, pas contraignants. Mais dans certains domaines, un avis de la CCFEE est **obligatoirement requis par des dispositions**

² Cfr. Avis n° 67 de la CCFEE relatif à l'équipement des établissements professionnels en Région bruxelloise.



légales : les demandes et les renouvellements d'agrément des organismes d'insertion socioprofessionnelle ; les conventions conclues entre ces OISP et Bruxelles Formation (et plus globalement l'ensemble des partenariats entre des acteurs de l'ISP et les opérateurs de formation) ; les programmes d'insertion socioprofessionnelle dans le cadre des conventions de partenariat d'Actiris relatives aux dispositifs coordonnés d'insertion socioprofessionnelle ; ainsi que les agréments des actions de formation en alternance.

Sur ce dernier plan, notons qu'en 1999, un Bureau permanent de l'alternance a été instauré, qui traite spécifiquement des problématiques liées à la formation en alternance : agréments, conditions de développement de l'alternance, promotion de l'alternance...

En onze ans, la Commission a rendu 75 avis sur des sujets diversifiés tels que l'alternance, les Etats des lieux de la formation professionnelle, le Contrat pour l'école, l'accueil de l'enfance, l'alphabétisation, les discriminations à l'embauche, la préparation des plans nationaux pour l'emploi (rendus obligatoires par l'Union européenne), le défi de la formation qualifiante des jeunes en Région bruxelloise, la validation des compétences...

La Vigilante : Concrètement, qui fait partie de cette Commission ?

La CCFEE compte **27 membres effectifs**. Elle comprend des représentants des travailleurs, des employeurs, des Organismes d'insertion socioprofessionnelle (Febisp), des cabinets ministériels, de l'action sociale, de l'alpha et des trois réseaux d'enseignement à différents niveaux : l'enseignement technique et professionnel, l'enseignement en alternance et la promotion sociale, ... **C'est un lieu unique où les acteurs de la formation, l'emploi et l'enseignement se retrouvent** pour débattre de manière très ouverte. Le travail de la CCFEE en amont et en aval des lieux de négociation régionale et des politiques menées sur les trois matières qui forgent sa compétence en fait un **lieu de débats et de réflexions privilégié**. Elle tente en permanence de produire des travaux qui font consensus, sachant que la plupart de ses membres sont inscrits par ailleurs dans des lieux de négociations régionales et communautaires. **Loin d'être des consensus mous**, les travaux et avis produits par la Commission éclairent les situations réelles de la Région et, aujourd'hui, mettent un accent privilégié sur sa **dualisation croissante**. L'avantage de notre Commission est qu'il n'y a pas d'enjeux autres que celui de travailler dans l'intérêt des différents publics de l'enseignement et de l'insertion socioprofessionnelle.



La Vigilante : À quel rythme cette Commission tient-elle ses réunions ?

Elle se réunit **une fois par mois** sauf pendant les grandes vacances. Nous fonctionnons, entre ces réunions, avec des groupes de travail qui permettent d'avancer sur des sujets précis, de préparer les réunions suivantes. C'est en Commission que se prennent les décisions. Le secrétariat compte actuellement 4,5 équivalents temps plein.

La Vigilante : Quelles sont vos lignes de force ?

Nous avons **organisé un colloque à l'occasion de notre dixième anniversaire** en 2007³, qui rappelait bien nos priorités :

- **Les publics sont au centre de nos préoccupations** et particulièrement les publics infra-qualifiés ;
- **Les liens à faire entre les trois domaines** (formation, emploi, enseignement) et les coopérations possibles entre les pouvoirs concernés par ces matières.

³ Voir site de la CCFEE (repris en fin d'article) : « Les dix ans de la CCFEE, bilan et priorités », ainsi que [La Vigilante de septembre 2007](#) (pp 19 et 20).



La Vigilante : Vous êtes consultés sur certaines questions, mais vous avez parfois un rôle plus actif par l'organisation de tables rondes...



C'est récent. Depuis cette législature, nous sommes plus souvent consultés et davantage inscrits dans le champ politique. **C'est notre rôle d'instruire ces matières** sur la base de l'**expertise accumulée** par les membres et le secrétariat, avant que les décisions ne soient prises.

Les **séminaires** que nous avons organisés en 2005 sur le **rapprochement des mondes de l'enseignement, de la formation et de l'emploi**, la dynamisation de la première confrontation avec le marché du travail et le renforcement de l'apprentissage des langues répondaient à la demande des Ministres dans le cadre du Contrat pour l'économie et l'emploi, dans le souci d'avoir une meilleure articulation entre emploi, formation et enseignement.

Le plan pour l'emploi des jeunes s'inspire de l'avis rendu par la Commission après ces séminaires : question du tutorat, de l'alternance,...

Nous avons aussi un rôle de **transmission d'informations par rapport au Fonds social européen** (FSE) et les appels d'offres en provenance de la Commission sur les matières emploi, formation et enseignement. La fonction de relais impartie à la Commission l'oblige à créer les conditions réelles d'un aller et retour entre les pratiques de tous les acteurs engagés sur le territoire et le fonctionnement des différents programmes européens. Il s'agit non seulement d'informer les différents acteurs de la Région de Bruxelles, de les aider dans la formalisation de leurs projets, mais également de travailler à des solutions alternatives pour les associations qui veulent développer des projets, telles les crèches dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle, ou encore des échanges avec des interlocuteurs des pays de l'Union.

Quand vous dites « rôle actif », il faut bien préciser que si **nous stimulons les coordinations entre domaines, nous ne sommes jamais dans l'opérationnalisation de politiques**. Nous sommes actifs au sens de créer des liens entre les différents acteurs, étudier des réalités de terrain pour émettre des avis, des recommandations qui orienteront les choix politiques.

La Vigilante : Parmi les avis que vous avez rendus, qu'est-ce qui vous tient à cœur en ce moment ?

La **situation des jeunes chômeurs de moins de 25 ans** est particulièrement préoccupante⁴ : **le chômage des jeunes à Bruxelles est très élevé (33%) par rapport à la Flandre (14%) et la Wallonie (30%)**. Ce taux de chômage est impressionnant dans « **le croissant pauvre** »⁵. Bruxelles présente un fort contraste entre des habitants plus âgés très diplômés et des habitants jeunes moins diplômés, avec un taux d'abandon scolaire précoce révélateur. **Nous constatons une dualisation sociale et ethnique**. Les jeunes issus de l'immigration (même après plusieurs générations, mêmes diplômés) ont plus de difficultés à entrer sur le marché du travail. Il y a clairement des efforts à faire pour combattre les discriminations à l'embauche.

Les exigences des employeurs en termes de qualification sont plus fortes à Bruxelles qu'ailleurs, mais Bruxelles connaît également un phénomène de « surqualification » à l'embauche : ces exigences sont parfois non fondées. Là où on pourrait engager un gradué, on engage un universitaire. Cela a un effet « d'accordéon »

⁴ Cfr. Avis n° 66 de la CCFEE : « la formation, un défi à relever en Région bruxelloise ».

⁵ Voir article de Bernard DE BACKER dans cette même Vigilante, sur « l'évolution socio-économique, la reproduction sociale et la formation à Bruxelles ».



sur les moins qualifiés : au bout de la chaîne, ils ont davantage de risques de ne pas pouvoir s'insérer professionnellement.

L'accompagnement de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes qui n'ont pas de CESS (certificat de l'enseignement secondaire supérieur) ni de formation est souvent ardu en raison d'un cumul de difficultés.

La Vigilante : Quelles pistes de travail envisagez-vous?

Nous allons avant tout analyser les **dispositifs de formation en lien avec les différents profils de jeunes**. Nous voyons que **les jeunes sont de moins en moins présents dans des formations qualifiantes. Le nombre de jeunes dépendant du CPAS est en explosion**. Pourtant, l'emploi se développe bien à Bruxelles, l'économie aussi. C'est ce que nombre d'observateurs appellent **le paradoxe bruxellois** dont il faut approfondir les causes et les remèdes.

Nous sommes notamment en train de tenter de **mieux connaître les investissements des Fonds sectoriels par rapport aux jeunes**, des investissements qui semblent moins importants à Bruxelles qu'en Wallonie et en Flandre.

A plus long terme, nous pourrions également nous intéresser à un secteur comme celui de **l'accueil de l'enfance** qui pourrait être un bon pourvoyeur d'emplois en lui-même mais également **permettre aux femmes de mieux traduire leurs niveaux de formation** (plus élevés que ceux des hommes) en emplois. De manière générale, en dix ans, **l'emploi dans le secteur non marchand a progressé plus rapidement que dans le marchand. Il s'agirait de s'y intéresser sur Bruxelles**.

La Vigilante : Quelles sont les orientations de la CCFEE pour l'avenir ?

La CCFEE a un rôle à jouer en amont et **en aval des négociations** : nous pouvons émettre des avis qui facilitent la prise de décision pour la mise en place de politiques concertées relatives à l'emploi, l'enseignement et la formation.

Notre **expertise scientifique** pourrait s'accroître pour éclairer les décisions politiques.

Il faudrait également développer une **culture d'évaluation de ces politiques**, développer le dialogue social.

En termes de thématique de travail, **renforcer la formation initiale est un enjeu important** pour pouvoir appuyer par la suite les formations professionnelles sur des bases suffisantes.

Interview réalisée par Gabrielle MICHEL

Sur le Houèbe

La CCFEE :

<http://www.ccfée.be/>

Etat des lieux de la formation professionnelle à Bruxelles (téléchargeable) :

<http://www.ccfée.be/index.php?travaux>

ACTIRIS (voir notamment l'observatoire du marché du travail et des qualifications) :

<http://www.actiris.be/>

Chiffres-clés sur les taux d'activité, d'emploi et de chômage à Bruxelles :

http://www.actiris.be/Observatoire/pdf/Monitoring_A_fr.xls



Données interpellantes sur la problématique scolaire à Bruxelles

Parmi les données collectées ou produites par la CCFEE, une série de **statistiques** très parlantes sur la **scolarité dans la région bruxelloise**. Ces données concernent le décrochage scolaire, le lien formation-emploi, les taux de redoublement, les filières scolaires, les inégalités, les ségrégations spatiales et leur impact sur les élèves, l'usage de l'enseignement spécialisé (ex « enseignement spécial »), l'offre scolaire « démultipliée » (présence des deux communautés), la pénurie d'enseignants ou le recrutement de ceux-ci sur base de qualifications moindres.



Pointons quelques constats :

- Le **taux d'abandon scolaire** précoce est de 19,4 % à Bruxelles (10,7 % en Flandre et 14,6 % en Wallonie).
- Le **taux de chômage des 15-24 ans** est de 35 % à Bruxelles (14,2 % en Flandre et 32 % en Wallonie).
- Le **taux de redoublement dans le secondaire Francophone** est de 15,95 % à Bruxelles (12,72 % en Communauté Française) ; le taux de redoublement dans le **secondaire néerlandophone** est de 8,4 % à Bruxelles (5,82 % en Communauté Flamande).
- Ce taux de redoublement **est plus élevé à Bruxelles, dans toutes les filières** du secondaire (sauf le deuxième professionnel).
- Le retard scolaire **en fonction du niveau de diplôme des parents** est plus élevé à Bruxelles qu'en Belgique, ceci pour tous les niveaux de diplôme.
- 30,5 % des élèves de l'enseignement obligatoire à Bruxelles **viennent d'un quartier défavorisé**. Ce pourcentage est de 19,7 % à Charleroi et de 13,8 % à Liège.
- 6,13 % des élèves bruxellois francophones sont dans **l'enseignement primaire spécialisé**, contre 4,57 % en Wallonie. On note un pourcentage élevé dans le type 8 (« troubles instrumentaux »), avec une surreprésentation des élèves d'origine étrangère.
- La croissance des élèves dont la famille n'est pas néerlandophone est continue dans **l'enseignement de la Communauté flamande à Bruxelles** : les enfants de parents exclusivement néerlandophones dans l'enseignement secondaire flamand sont passés de près de 80 % en 1991 à moins de 40 % en 2005.
- Le **taux d'abandon de la profession d'enseignant** après 5 ans est de 62 % dans le secondaire à Bruxelles, 30 % en Flandre..
- Le pourcentage **d'enseignants engagés sur base de « titres jugés suffisants »** est de 40,36 % à Bruxelles et de 17,41 % dans le Hainaut.

Abandons scolaires (des élèves et des enseignants...), redoublement, chômage des jeunes, inégalités plus fortes qu'ailleurs, enseignement spécialisé plus fréquenté, quartiers défavorisés... Le tableau de la scolarité obligatoire bruxelloise, francophone en particulier, est préoccupant. Surtout dans une ville qui offre de nombreux emplois tertiaires qualifiés. Voulons-nous une ville-région peuplée d'une majorité de jeunes faiblement formés, sans emplois et concentrés dans des quartiers défavorisés ?

Bernard DE BACKER



Ch. VANDERMOTTEN, *Evolution socio-économique, reproduction sociale et formation à Bruxelles, CCFEE, 2008*

Dans un document synthétique et très pédagogique d'une trentaine de pages, abondamment illustré de cartes socio-économiques de la région bruxelloise, le géographe de l'IGEAT⁶ fait le point sur la démographie, l'emploi, le chômage et la formation à Bruxelles. L'intérêt de ce document consiste non seulement dans l'articulation de ces données entre elles, mais également, voire surtout, dans leur projection sur l'espace régional.

Les populations concernées ne sont en effet pas des entités abstraites définies par une série de paramètres, mais constituent des groupes qui résident dans des lieux concrets. Cette dimension territoriale, par le biais des occupations différenciées de l'espace, participe aux inégalités internes à la région. Vivre dans des espaces différents est autant une conséquence de ces disparités qu'une des causes de leur reproduction.

Tentons d'être aussi pédagogique que l'auteur, tout en offrant au lecteur de LA VIGILANTE quelques éclairages complémentaires. Commençons par signaler que cette étude traite de **deux espaces** travaillés par les disparités :

1. L'ensemble formé par la région de **Bruxelles et sa périphérie** (arrondissements de Hal-Vilvorde et de Nivelles).
2. La **Région elle-même** et ses différenciations internes, en particulier entre le « croissant pauvre » et des zones plus favorisées.

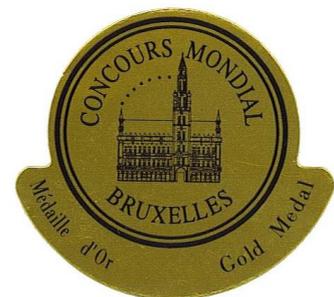
Les données analysées – démographiques, économiques et relatives à l'enseignement et la formation – concerneront **tantôt le couple Bruxelles-Périphérie, tantôt la Région et ses composantes internes**. Avec, bien entendu, des comparaisons entre Bruxelles et d'autres entités plus vastes (Belgique, Flandre et Wallonie, autres villes...).

Quels sont les principaux enseignements de cette étude ? On peut les résumer en parlant de **bonnes nouvelles et de moins bonnes, voire de mauvaises nouvelles**. Commençons par les bonnes...

D'abord de bonnes nouvelles pour Bruxelles (et aussi sa périphérie)

Une série de paramètres sont au vert, et ceci constitue une relative nouveauté. Tout d'abord, **l'économie bruxelloise se porte plutôt bien**. Son **taux de croissance du PIB sur dix ans, entre 1995 et 2004, est supérieur à celui de la Belgique et de la Wallonie**, égal à celui de la Flandre, soit 2.3 %. Un **même phénomène se marque pour l'emploi**, même si le pourcentage de croissance pour Bruxelles et pour la Flandre, 0.9 %, est inférieur à celui du PIB.

Comme l'analyse l'auteur, Bruxelles bénéficie d'un phénomène de « **remétropolisation de l'économie** », ce qui signifie qu'après les mutations économiques consécutives à la crise des années 1970 et 1980, notamment la montée du secteur tertiaire, **les grandes villes deviennent à nouveau des bassins d'emplois**. Dans le cas de Bruxelles, la présence des institutions européennes vient compenser une certaine perte de sièges administratifs et économiques nationaux. Cependant, note l'auteur, une part de ce dynamisme métropolitain est **captée par la périphérie de Bruxelles** où la croissance, en termes de PIB et d'emploi, est encore supérieure à Bruxelles. Ainsi, Hal-Vilvorde et Nivelles ont un PIB en croissance de 3.1 % et l'emploi a augmenté de 1.6 %, toujours entre 1995 et 2004.



⁶ Insitut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire, ULB.



En **matière démographique, le dépeuplement de Bruxelles** depuis 1967, arrêté en 1995, **s'est notablement inversé**. La région connaît à nouveau une **croissance de sa population supérieure à celle de la Belgique** et à celle de sa périphérie (BHL et Nivelles). Cette croissance est à la fois **endogène** (fécondité propre de la population bruxelloise) et **exogène** (solde migratoire).

La fécondité propre résulte de la structure sociale spécifique à Bruxelles (fécondité des ménages issus de l'immigration et fécondité de jeunes adultes de la seconde couronne Ouest) et les flux migratoires proviennent d'un côté de migrants pauvres (surtout d'Europe orientale actuellement) et de l'autre de « riches étrangers » en provenance des pays de l'UE et autres pays développés. **La spatialisation de ces deux groupes est très nette** : les pauvres dans le centre et à l'Ouest, les riches à l'Est – selon un tropisme bruxellois du « haut » et du « bas » de la ville, présent depuis le Moyen-Age... (notre commentaire). De surcroît, la population bruxelloise augmente mais **elle rajeunit également**. C'est d'ailleurs la seule Région dans ce cas en Belgique !



Ensuite de moins bonnes nouvelles (mais pas pour la périphérie)

Croissance économique et démographique, augmentation de l'emploi, rajeunissement... Tous les voyants sont-ils au vert à Bruxelles ? Non, comme chacun sait, Bruxelles est une ville riche peuplée de pauvres. Enfin, **c'est un peu plus compliqué** tout de même...

D'abord, constate VANDERMOTTEN, il y a les **disparités sociales entre Bruxelles et sa périphérie**. L'écart du revenu moyen par habitant entre la Région et sa périphérie ne fait que croître depuis les années 1960. Alors que le revenu moyen des Bruxellois représente 84 % de la moyenne belge, celui des « périphériens » dépasse les 120 % de cette même moyenne. **La « remétropolisation » de l'économie bruxelloise semble surtout profiter aux habitants de la périphérie**, dont ceux qui viennent travailler à Bruxelles et payent leurs impôts à Waterloo ou Tervuren. A ne pas confondre avec les « actifs bruxellois ».

L'emploi à Bruxelles n'est donc pas toujours, loin s'en faut, **l'emploi des Bruxellois**... Notamment parce que les emplois sont en partie très exigeants en matière de qualification. Il est intéressant, de ce point de vue, de voir le **pourcentage d'actifs bruxellois selon le secteur d'activité** (bruxellois) : majoritaires dans les services domestiques et l'Horeca, les Bruxellois sont très minoritaires dans les emplois locaux dans les secteurs de la finance, de l'industrie ou de l'administration.

Ensuite, il y a les fortes **disparités au sein même de la région**, dont l'auteur va nous donner de multiples indices. En matière de revenus, la **dualisation entre « le bas » et « le haut » de la ville**, entre la moitié **centre-nord-ouest** et la moitié **sud-sud-est** continue de se creuser. Le même phénomène se constate pour la nature des contrats de travail, le taux d'activité et le chômage.

Les cartes montrent clairement la présence d'un **noyau de pauvreté et de précarité dans le « croissant pauvre » de Bruxelles** (les quartiers autour du canal entre St-Gilles et Schaerbeek) : peu de CDI, taux d'activité et de chômage élevé (surtout chez les femmes). Plus globalement, la Région de Bruxelles-Capitale connaît, depuis 1995, un « décrochage négatif » en termes de chômage par rapport à l'ensemble du pays. Se pose dès lors la question : **une amélioration du niveau d'éducation et de formation permettrait-elle de réduire cet écart ?**





Les liens distendus entre emploi et formation (mais pas pour la périphérie)

Les considérations qui précèdent devraient inciter à **élever le niveau de formation des Bruxellois afin d'augmenter leur taux d'emploi** dans les entreprises et organisations localisées à Bruxelles. L'affaire n'est pas si simple. En effet, le taux de chômage à diplôme identique est plus élevé à Bruxelles qu'en Belgique et surtout plus élevé que dans la périphérie. Le taux de chômage moyen est en effet de **12.5 % en Belgique, 17.9 % à Bruxelles et 7.1 % dans la périphérie**. Celui des diplômés de l'enseignement supérieur non-universitaire, par exemple, est de 11 % à Bruxelles, 5.5 % en Belgique et 4.7 % dans la périphérie.

A ce constat s'ajoute le fait que Bruxelles souffre d'un **déficit de formation, surtout pour les jeunes entre 25 et 30 ans**. Ce déficit, qui ne cesse de se creuser depuis les années 1960, est en grande partie **le fruit de la reproduction sociale** des inégalités avec le **départ des classes aisées vers la périphérie et l'arrivée de populations migrantes**⁷. Ici aussi, comme on s'en doute, de fortes variations internes se marquent sur le territoire de la région, à la fois en termes de formation initiale et d'accès à l'emploi à niveau de diplôme identique⁸.

Comme précédemment, c'est dans le « croissant pauvre » que ces phénomènes se marquent le plus : **le niveau de formation y est plus faible et l'accès à l'emploi y est plus difficile à niveau de diplôme identique**. A titre d'exemple, écrit VANDERMOTTEN, « dans certains quartiers du bas Molenbeek, on atteint encore des taux de plus de 35 % de chômeurs parmi les détenteurs d'un diplôme supérieur, alors que ce type de formation amène à des taux de chômage résiduels ou frictionnels de l'ordre de 5 % dans les communes aisées ». Il y a donc du « **surchômage** » par rapport à ce que l'on pourrait moyennement escompter en fonction du diplôme. **Les raisons de surchômage** ne sont malheureusement pas abordées dans l'étude, pas même sous forme d'hypothèses à vérifier : discrimination, faiblesse du réseau social, type de diplôme (et pas seulement niveau de diplôme), relation au travail, habitus culturel...

La bonne surprise des jeunes femmes bruxelloises



Enfin, soulignons pour finir que la progression du niveau de formation des jeunes femmes est tout à fait remarquable, selon le géographe (et les statistiques...). A Bruxelles, **elles sont aujourd'hui tout simplement mieux formées que les hommes dans la tranche des 25-29 ans**⁹.

Ceci n'empêche pas le phénomène de **la faiblesse du taux d'activité féminin** de persister, alors que le différentiel entre hommes et femmes en matière de chômage est nul à Bruxelles. En clair : le pourcentage de femmes bruxelloises engagées dans la vie professionnelle (41.3 %) est nettement plus faible à Bruxelles que celui des hommes (59.5 %), mais le taux de chômage de ces femmes actives (16.3 %) n'est pas plus élevé que celui des hommes (16.4 %). Une analyse des différenciations internes à la région mériterait d'être faite sur ce point, ainsi que des causes. Mais on entre là dans **une étude qualitative plus poussée** qui n'était pas le but de cette étude, très instructive en soi.

Bernard DE BACKER

⁷ Comme l'on ne dispose pas de statistiques « ethniques », la ventilation par classe d'âge permet d'isoler plus ou moins une tranche de la population bruxelloise dont on sait que la composition en fonction de l'origine est différente...

⁸ Et non à « diplôme identique » comme l'écrit l'auteur.

⁹ Ce qui signifierait que les jeunes femmes issues de l'immigration seraient mieux formées que leurs homologues masculins.



Bruxellessocial - Sociaalbrussel : tout le monde en ligne !

Affluence dans la **Salle Polyvalente du Parlement bruxellois** ce mardi 24 juin : deux Ministres, Evelyne HUYTEBROECK et Pascal SMET, membres des cabinets, responsables associatifs, fédérations, syndicats, travailleurs sociaux... *En dat gebeurde allemaal in de twee talen.*

L'objet de la rencontre est l'inauguration de la **première phase du site portail Bruxelles social – Sociaal Brussel**, une « **carte sociale bilingue de la Région bruxelloise sur le web** ». Il s'agit d'un outil en ligne particulièrement bien construit, bilingue, ergonomique et qui permet d'effectuer toutes sortes de recherches sur le secteur social dans la Région de Bruxelles-capitale. Les deux Ministres introduirent la matinée, la directrice du CDCS-CMDC Solveig PAHUD décrit le contexte et les enjeux, Rita HIMPE (CIRB-CIBG) la conceptualisation et les développements techniques, Amélie JACQUET et Nicole MONDELAERS (CDCS-CMDC) firent une démonstration (sans bug). On **trouva un service d'aide-ménagère** à Forest, localisé sur une carte...



Le portail concerne autant **les associations francophones que néerlandophones ou bicommunautaires**. Une caverne d'Ali Baba, avec différentes clés de recherches (secteur, catégorie plus fine, localisation, zone d'action, régime linguistique, nom, etc.). Il est même possible de localiser les organisations sur une carte régionale. Notons la présence des **organisations d'aide aux professionnels** pour chaque secteur. Dans la phase actuelle, le site ne concerne « que » quatre secteurs regroupant 1.000 structures :

1. Aide aux sans-abri (avec ou sans hébergement)
2. Aide sociale publique générale (CPAS et services sociaux communaux)
3. Logement (aide, aménagement, information, logement social, temporaire...)
4. Seniors (accueil résidentiel ou temporaire, informations, santé, vivre chez soi...)

Chacun de ces secteurs est divisé en plusieurs « catégories », elles-mêmes subdivisées en **thèmes plus restreints**, etc. Pour prendre l'exemple du premier thème, **l'aide aux sans-abri**, les catégories sont les suivantes : accompagnement psychosocial, douches consignes et lavoirs, défense des intérêts, lieux de convivialité, repas, soins médicaux, soutien aux professionnels de l'aide, vêtements, hébergement. La catégorie de l'hébergement comprend à son tour les « thèmes » : accueil de crise, accueil de nuit, habitat accompagné, habitat communautaire, logement de transit. Le dernier niveau comprend la liste des organisations et une fiche détaillée pour chacune d'elles, en français et en néerlandais (quel que soit le régime linguistique de l'asbl).

Bref, une **base de donnée très structurée** (90 catégories) que l'on peut **consulter par différentes entrées et visualiser sur une carte**. Cette base sera élargie à l'ensemble de l'offre sociale-santé bruxelloise d'ici 2010 (5.000 structures). Le **site est un peu lent** ce 24 juin, mais on peut supposer que son inauguration a dû attirer du monde...

Soulignons que ce projet a été initié et réalisé par le **Centre de Documentation et de Coordination sociales**, avec le **Brussels Welzijns-en gezondheidsRaad** et le **Centre d'Informatique pour la région bruxelloise**. Une belle réussite !

Sur le Houëbe

Le portail : <http://www.bruxellessocial.be>

Bernard DE BACKER



2. Recherches, interventions et analyses de l'APEF



Les quarante ans de l'AMA font quatre cents entrées

A l'occasion de l'anniversaire de sa fondation le 30 mai 1968, l'Association des Maisons d'Accueil et des Services d'Aide aux sans abri (A.M.A.) a rassemblé plus de quatre cents personnes au centre culturel de Woluwé St Pierre. Quelques échos de cette journée dont le programme a été présenté de manière détaillée dans La [Vigilante de mai 2008](#).

La journée se présentait sous la forme d'un colloque, intitulé « **Au jour... la nuit. Evolution des pratiques d'accueil et d'accompagnement** », classiquement divisé en une plénière le matin et des ateliers thématiques l'après-midi.

Soulignons tout d'abord la **participation très importante** : le grand auditoire du Centre culturel était rempli à ras bord. Outre une très forte présence de travailleurs et de directions des centres d'accueil wallons et bruxellois (y compris des centres flamands, comme le CAW Archipel-Albatros), il y avait également : des représentants des administrations et des cabinets (DONFUT, KIR et HUYTEBROECK), des travailleurs de CPAS, de centres de santé mentale, d'aide aux toxicomanes, de relais sociaux, d'administrations communales, de centres de service social, de la FEANTSA, du SMES, du centre d'appui bruxellois, de l'ARCA, du Fonds ISAJH, de l'APEF...



Les **exposés en plénière**, mis en route par quelques **saynètes** de la « Compagnie de la Sonnette », s'enchaînaient de manière logique et chronologique : La présidente de l'AMA, Anne DEVRESSE, retraça l'histoire de l'A.M.A. et les étapes marquantes depuis sa fondation en 1968 ; le soussigné, auteur des « Cent portes de l'accueil », présenta l'ouvrage et quelques-uns de ses enseignements majeurs ; les deux vice-présidents de l'A.M.A. Gilberte ECKHOUT (asile de nuit Pierre d'Angle à Bruxelles) et Alain LAIRE (Les Quatre Vents à Nivelles) se centrèrent sur les perspectives et les revendications du secteur.

Les **quatre ateliers firent également le plein** et échangèrent autour de thèmes révélateurs des problématiques actuelles : **familles** en maison d'accueil, donner la **parole** aux usagers, **logement** à vivre, **santé mentale**.

De retour en plénière, Emmanuel NICOLAS (Abri de nuit Ulysse à Liège) fit un exposé à partir d'une enquête de terrain sur les **souffrances vécues par des travailleurs sociaux** de proximité, éducateurs de rue, intervenants sociaux dans des centres d'accueil de nuit ou de jour (Charleroi, Bruxelles, Liège). Anne HERSCOVICI, coordinatrice du tout nouveau Centre d'appui bruxellois (« La Strada »), clôtura la journée avec une **lecture synthétique et engagée de l'évènement**.

Bernard DE BACKER

Sur le Houëbe

Le colloque AMA (interventions téléchargeables, photos...)

<http://www.ama.be/projets/nos-colloques>

Le livre : <http://www.couleurlivres.be/html/nouveautes/100portes.htm>

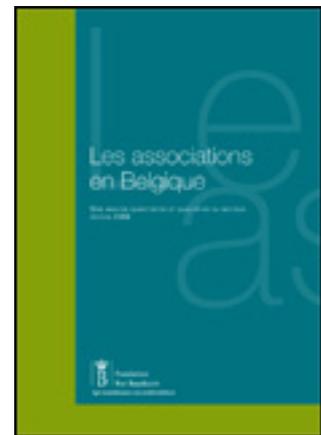


La Fondation Roi Baudouin publie de nouvelles analyses sur les ASBL et le Non-Marchand

Le 9 mai, la Banque Nationale accueillait dans ses locaux de la rue Montagne aux Herbes Potagères, à quelques encablures de la Mort Subite et des Galeries de la Reine au centre de Bruxelles, une demi-journée d'étude consacrée aux « Associations en Belgique : poids économique et évolutions ». L'enchaînement des exposés nous mena du global belge ou international, surtout quantitatif, aux analyses plus locales et qualitatives sur les évolutions du volontariat en Europe. Les témoignages de deux responsables associatifs venaient illustrer ce dernier point. Quelques étapes de ce parcours qui nous concerne...

L'affaire fut rondement menée devant un public plutôt clairsemé, malgré l'excellence des orateurs, des exposés - mais aussi des petits fours. Après l'intro d'un directeur de la FRB, Guido KNOOPS, la parole fut donnée à Jacques DEFOURNY (ULG) et Caroline GIJSELINCKX (KUL) pour dresser un portrait du poids économique du secteur associatif et « le baromètre » du secteur en 2007¹⁰.

Jacques DEFOURNY a donné de nombreuses **indications quantitatives sur le secteur associatif**, à partir du « compte satellite » de la Banque nationale sur les ISBL¹¹ (2000-2004) et des données ONSS sur l'emploi salarié dans les ASBL (1998-2005). Rappelons que ASBL (ou ISBL) et Non-Marchand ne sont pas équivalents, cette dernière dénomination « au sens large » comportant aussi les emplois dans le secteur public.



Quelques chiffres puisés dans le « compte satellite » (2004), hors enseignement :

- Près de **17.000 ISBL employant 368.300 travailleurs** salariés, ce qui représente 10,5 % de l'emploi salarié en Belgique (et 4,6 % du PIB)
- Le **nombre total des ASBL** peut être estimé à 126.000, dont **90.000 seraient « toujours actives »**. Ceci signifie qu'un nombre très important d'ASBL repose sur le seul bénévolat. Difficile de connaître le nombre d'associations de fait.
- La **première branche d'activité** des ISBL, en nombre d'organisations, est « la défense des droits, intérêts et convictions » (37,3 %), suivie de « l'action sociale » (25,3 %) et de « Culture, sports, loisirs » (16,5 %).
- Mais en termes de **valeur ajoutée (VA)**, la hiérarchie est toute différente : les services de santé produisent 42 % de la VA, l'action sociale 28,1%, la défense des droits 10,3 % et le socioculturel et sportif 4,6 %.

Cette partie contient d'autres données (salaires, coûts, ressources financières, poids des ISBL par branche d'activité, etc.) que le lecteur trouvera en téléchargeant le rapport. Pointons quelques **évolutions significatives** entre 2000 et 2004 :

- Croissance du secteur **supérieure à celle de l'ensemble de l'économie**
 - De 9,2 % à 10,5 % de l'emploi salarié
 - De 4 % à 4,6 % du PIB
- **Augmentation du financement public** (de 56 % à 61 % en 4 ans).

¹⁰ Toutes ces données se retrouvent dans le rapport *Les associations en Belgique. Une analyse quantitative et qualitative du secteur*. Edition 2008, FRB, mai 2008.

¹¹ « Institution sans but lucratif » dans le jargon des comptes nationaux : associations sans but lucratif (ASBL) + associations internationales sans but lucratif (AISBL) + associations de fait + fondations d'utilité publique.



Les données ONSS sur l'emploi salarié dans les ASBL donnent de nombreuses informations sur la structure interne de celui-ci mais aussi des comparaisons avec le reste de l'économie. Elles comportent par ailleurs des ventilations régionales, avec notamment la part des emplois ASBL dans le Non-Marchand (sens large ou restreint).

Pointons à ce sujet que la **région bruxelloise** se caractérise par une plus faible proportion des emplois ASBL dans le Non-Marchand, ce qui signifie que l'emploi dans la partie ASBL du Non-Marchand y est peu élevé (11,8 % de l'emploi salarié contre 15 % en Flandre et en Wallonie), alors qu'il l'est plus dans la partie « secteur public ». Par contre, le nombre d'emplois dans les ASBL est très élevé par rapport à la population totale de la Région bruxelloise (39,6 pour mille habitants, contre 26,6 pour mille en Flandre et 21,2 en Wallonie), ce qui est un « effet métropole » (siège des asbl dans la capitale, plus forte concentration d'associations dans les grandes villes).

Beaucoup d'autres données sont disponibles : répartition par type d'activité des emplois salariés, taille des asbl, recours au temps partiel, évolution de l'emploi salarié. Sur ce dernier point, les informations sont collectées depuis 1998, ce qui permet de mesurer **les mouvements sur 7 ans** (1998-2005) :

- **Croissance de l'emploi salarié** de 22,5 % entre 1998 et 2005 dans les ASBL, contre 6,5 % dans l'emploi total
- **Croissance de l'emploi dans les ASBL** la plus forte en Flandre (24 %, suivie de Bxl avec 22,9 % et de la Wallonie avec 19,1 %)
- Le poids de l'emploi ASBL dans l'ensemble du Non-Marchand (large et restreint) est en légère croissance dans les trois régions,
- La **croissance la plus forte** en termes d'emplois se situe dans **l'action sociale** (près de 40.000 emplois ETP en plus sur 7 ans, avec une croissance similaire dans les trois régions), suivi de la santé (près de 20.000), de l'éducation et la recherche (14.000) et du socioculturel (près de 9.000).
- Notons que les **Fondations d'utilité publique** sont en croissance régulière, mais ne représentent que 5.320 emplois ETP pour l'ensemble du pays (362 Fondations en 2007).

Le **baromètre du secteur associatif en 2007** a été présenté par Caroline GIJSELINCKX (KUL). Il s'agit d'une enquête par questionnaire auprès d'un panel de 473 associations (389 ASBL et 84 associations de fait). Le questionnaire visait à prendre la mesure de l'opinion des associations sur les évolutions en matière juridique (nouvelle loi sur les ASBL, loi sur le volontariat) d'emploi et de volontariat ainsi que de moyens financiers.

Lester SALAMON, directeur du « **Center for Civil Society Studies** » de l'**Université JOHN HOPKINS** (à la base d'une vaste initiative internationale sur le « non profit ») fit le point sur le poids économique et la visibilité du secteur d'un point de vue international, Il fut suivi par Lesley HUSTINX qui se centra sur les évolutions récentes en matière de volontariat en Europe¹². Ce point fut illustré par deux exemples concrets : les **seniors et le volontariat en Flandre** (Jan VANDECASTEELE de OKRA), **les jeunes et le volontariat en Francophonie** (Solange DEBERG de Entraide et Amitié).

Bernard DE BACKER

Sur le Houèbe

Site de téléchargement du rapport sur les associations en Belgique :
<http://www.kbs-frb.be/publication.aspx?id=228884&LangType=2060>

La journée d'étude et les exposés téléchargeables :
<http://www.kbs-frb.be/event.aspx?id=227364&LangType=2060>

¹² Sur ce sujet, la revue « Les mondes du travail » publie un intéressant dossier concernant le travail bénévole et salarié dans le monde associatif. Voir la « brève » en fin de ce numéro.



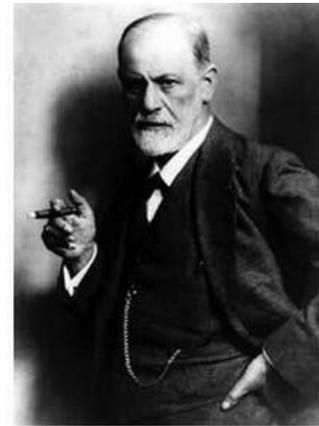
3. Ailleurs et Autrement



Incident révélateur en France : UNIFAF renâcle à financer une formation qualifiée de « développement personnel »...

Une information en provenance de PSYCHASOC, un centre français de formation continue d'orientation freudo-lacanienne animé par Joseph ROUZEL, nous montre non seulement l'importance croissante du développement personnel dans le champ de la formation continue, mais également les interrogations qu'il suscite. En effet, c'est suite au refus de financement d'une formation par le Fonds sectoriel (organisme collecteur) UNIFAF que ROUZEL a pris « sa plus belle plume » pour protester contre l'assimilation d'une des ses formations à du « développement personnel », suspect de « dérive sectaire ». Les éléments du débat sont instructifs à plus d'un titre, et aussi pour nous en Belgique...

Sous l'intitulé « **la formation continue en question** », le directeur de PSYCHASOC¹³ retrace les événements qui ont motivé son « coup de gueule » dans la revue française « Le Lien social », également publié sur le site de Psychasoc (ainsi qu'une **pétition**). Précisons tout d'abord que Joseph ROUZEL¹⁴, éducateur devenu psychanalyste, oeuvre depuis plusieurs années pour **associer psychanalyse et travail social**, voire promouvoir des pratiques d'intervention sociale d'inspiration psychanalytique. Dans ce contexte, il a créé et anime un organisme de formation continue, **l'Institut européen de formation continue** ou « PSYCHASOC », ainsi que ASIE, « Association de Superviseurs Indépendants Européens ». Il est également à la base de rencontres diverses, comme le « **Congrès européen de psychanalyse et travail social** ».



Son **catalogue de formations** comporte des propositions telles que : « Formation à la supervision d'équipes de travailleurs sociaux » (les formateurs sont tous psy) ; « Ce que parler veut dire... L'entretien dans les professions sociales », « La vie quelle histoire ! La méthode des histoires de vie en travail social », « Les dispositifs d'accueil et d'hébergement en question face à l'exclusion », « L'acte éducatif. Approche clinique de l'éducation spécialisée. », « Le travail social au risque de la psychanalyse »... dont la majorité est donnée par Joseph ROUZEL lui-même¹⁵ et différents intervenants, la plupart psychologues, psychiatres ou psychanalystes (mais on y trouve aussi des éducateurs, anthropologues et artistes avec des formations comme « Travail Corporel. Initiation à des ateliers d'expression, relaxants et ludiques. »

La formation qui a fait l'objet de plusieurs refus de financement, « **Quelle légitimité pour l'institution aujourd'hui ?** », n'est, elle, pas donnée par ROUZEL mais bien par le psychanalyste belge J.-P. LEBRUN et le philosophe français D.-R. DUFOUR¹⁶. Deux noms bien connus, dont LA VIGILANTE a déjà souvent parlé, et qui s'inscrivent dans une critique

¹³ « Institut européen de psychanalyse et travail social ». Le site Psychasoc, animé par ROUZEL, psychanalyste et formateur, « met au travail la confrontation entre psychanalyse et travail social. C'est un espace de réflexion, d'élaboration, de partage. Il fait circuler des textes libres, dispose d'un forum de discussion et présente des propositions de formations en travail social ».

¹⁴ Auteur de très nombreux livres, la plupart publiés chez Dunod.

¹⁵ Le catalogue est d'ailleurs sous-titré : « JOSEPH ROUZEL FORMATIONS ».

¹⁶ Professeur d'université, directeur de programme au Collège International de Philosophie, Paris. Ouvrages : *L'art de réduire les têtes*, Denoël, 2003 ; *On achève bien les hommes*, Denoël, 2005 ; *Dix lignes d'effondrement du sujet moderne*, Denoël, 2007.



de la modernité contemporaine, et notamment des effets délétères du libéralisme et du discours de la science (nous résumons) à la base d'une « mutation du lien social ».

Le contenu de la formation, tel que présenté dans le catalogue de PSYCHASOC, n'a pas grand-chose à voir avec le développement personnel ou les « dérives sectaires ». L'argument des formateurs part du constat, d'un côté, **de l'épuisement de nombreuses équipes soignantes et psychosociales** aujourd'hui, et, de l'autre, que cet épuisement est l'effet « de la **mutation inédite de la structuration du lien social** dans laquelle sont emportés aussi bien les équipes que l'ensemble de notre société ».

En bref, « l'évidement de place du tiers » occupée naguère par Dieu (ou ses succédanés successifs) n'empêche que cette place « n'en reste pas moins nécessaire aussi bien pour le collectif que pour le sujet singulier ». Par conséquent, « **loin de laisser les équipes s'enfermer dans des plaintes** - même justifiées - **l'enjeu est de leur fournir les outils** leur permettant de comprendre ce qui leur arrive et, à partir de là, **de construire et d'inventer** les réponses qui conviennent. » Bref, la question est de savoir comment continuer à « faire institution » et construire du collectif dans le contexte social contemporain. On est apparemment assez loin du **Feng Shui**, du **néo-chamanisme** et de l'**aromathérapie**...

Développement personnel, dérives sectaires et formation continue

Pourtant, selon ROUZEL, **le motif du refus de financement par l'OPCA¹⁷ UNIFAF** serait l'assimilation de cette formation à du « développement personnel ». En effet, comme l'écrit le fondateur et animateur de Psychasoc : « ... plusieurs professionnels ont essuyé un refus d'agréer leur demande d'inscription sur un stage intitulé « *Quelle légitimité pour l'institution aujourd'hui ?* ». En arguant de la circulaire DGEFP n° 2006/35 du 14 novembre 2006 qui mentionne que **les actions de formation dont l'objectif est le bien-être ne sauraient être retenues**. Elles correspondent à du développement personnel et ne peuvent donc être déductibles des fonds de la formation continue. »

On ne sait ici si l'assimilation de formation « de bien être » à du développement personnel est le fait de ROUZEL ou de la circulaire en question, mais le rapprochement est de toute manière instructif. Cependant, **il paraît étrange que la formation incriminée soit assimilée à du développement personnel !** Il y aurait donc anguille sous roche, selon ROUZEL : « ... j'ai reçu un semblant d'explication lorsque la rumeur m'a ramené des 'miasmes'. Le stage serait refusé parce que, au niveau national, **certains organismes ne sont plus agréés pour 'dérive sectaire'**. 'Dérive sectaire' PSYCHASOC ? Mon sang n'a fait qu'un tour. J'ai pris ma plus belle plume et demandé au niveau national et régional de l'OPCA de branche, que ce jugement soit révisé et la formation agréée. J'ajoutai qu'en priver les salariés serait injuste et relèverait **d'une mise en cause de notre travail de formation** qui a fait ses preuves auprès des travailleurs sociaux depuis bientôt dix ans. » (nous soulignons). Ce serait donc plus l'organisation que la formation organisée qui serait soupçonnée ? Le climat français de « chasse aux sectes » et les rapports de la Mission Interministérielle de Vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (**Miviludes**) ne sont sans doute pas totalement étrangers à cet incident.



¹⁷ Organisme Paritaire Collecteur Agréé. Equivalent français de nos Fonds de formation sectoriels. Voir l'article dans [LA VIGILANTE n° 30](#), pp 16 et 17.



Nous n'irons pas plus loin dans nos investigations¹⁸. L'important, dans cette affaire, est le fait que **cet incident est révélateur**, d'un côté, de la **montée en puissance du développement personnel** dans le champ de la formation continue et, de l'autre, de la **méfiance croissante de diverses autorités à son encontre**. LA VIGILANTE (toujours sur la brèche !) avait déjà consacré un éditorial à cette question en novembre 2003 : « [Formation et développement personnel, des dérives sectaires ?](#) ».

LA VIGILANTE écrivait notamment : « le développement personnel est contemporain de l'approfondissement du principe d'individualité dans les sociétés occidentales et de l'extension de l'autonomie et de la réflexivité dans la sphère personnelle. A partir du moment où le sujet individuel n'est plus entièrement pris dans le moule de la tradition et qu'il est appelé à 'devenir l'entrepreneur de sa propre vie', **le souci de développer ses potentialités** et de se défaire de certains reliquats hérités de sa socialisation a gagné de l'ampleur. En outre, la **mobilisation de plus en plus grande des ressources personnelles** dans la vie professionnelle (les compétences relationnelles, le 'savoir-être', les 'compétences profondes', 'le charisme de l'intervenant'...) induit le recours à des pratiques de développement personnel dans les organisations, notamment en matière de gestion des ressources humaines (comme le coaching individuel ou collectif, la PNL...). »

A priori et sous réserve d'inventaire, **le développement personnel** qui est une des modalités du « travail sur soi » **n'est pas plus soupçonnable de « dérives sectaires » que des pratiques psychothérapeutiques** qui ont pignon sur rue, et dont certaines s'accusent mutuellement dans le cadre de la « guerre des psys », notamment entre cognitivistes et freudiens. On en trouve d'ailleurs une trace dans l'article de Joseph ROUZEL : « Qu'est-ce que tout cela signifie? Le point commun entre tous les intervenants de Psychasoc c'est la psychanalyse. Assisterait-on donc à une resucée de bas étage de la chasse aux sorcières, dans la foulée d'un certain livre glauque¹⁹ ? »

Retenons de tout ceci que dans une société où le « **travail sur soi** » se développe dans nombre de domaines de la vie sociale, privée ou professionnelle, la formation continue des « **travailleurs sur autrui** » est bien logiquement concernée par ces pratiques (près de 10 % des formations dans l'Aide à la jeunesse ont un objectif de développement personnel selon le rapport d'activités 2005 de la DGAJ). Tout comme pour les supervisions, les formations qui touchent à l'identité subjective des individus méritent attention et, le cas échéant, régulation. Avis aux partenaires sociaux du Non-Marchand et aux Fonds de formation...

Bernard DE BACKER

Sur le Houèbe

Le texte de ROUZEL paru dans la revue Lien social :

<http://www.psychasoc.com/article.php?ID=636>

Les rapports de la MIVILUDES :

<http://www.miviludes.gouv.fr/-Rapports-?iddiv=3>

Et la pétition « Sauvons la formation continue en travail social » suite à cet incident :

<http://www.lapetition.com/sign1.cfm?numero=1834>

¹⁸ Non seulement parce que ce n'est pas notre sujet, mais également parce que nous ne disposons que du point de vue d'un des protagonistes. Il est par ailleurs difficile de croire que le refus de financement par l'OPCA soit motivé par la seule attribution de l'objectif de « bien-être » au module de J.-P. LEBRUN et D.-R. DUFOUR.

¹⁹ Allusion plus que probable au *Livre noir de la psychanalyse*.



4. Notes de lecture



Joëlle LIBOIS et Kim STROUMZA (Dir.), *Analyse de l'activité en travail social. Actions professionnelles et situations de formation*, Genève, Editions IES, 2007

« Mais que font donc les travailleurs sociaux ? » On pourrait formuler ainsi l'ambition de cet ouvrage. L'analyse de l'activité constitue un cadre théorique et méthodologique pour décrire, comprendre et donner du sens à l'action professionnelle. Il s'agit, ainsi, de découvrir et étudier plus particulièrement la zone énigmatique de l'activité...

Autrement dit, cet ouvrage tente notamment de cerner la manière dont les professionnels gèrent concrètement et quotidiennement l'**écart** entre le **travail prescrit** (normes, règles, consignes, savoirs préétablis...) et le **travail réel** (ce qui se passe effectivement sur le terrain au jour le jour). Cette distance s'observe dans tous les métiers, y compris ceux que l'on qualifie « d'exécution »²⁰.

Pour réaliser la tâche, il y a nécessairement **une part d'autonomie essentielle** pour pouvoir travailler. C'est dans cet écart, entre ce qui a été prévu de faire et ce qui sera réellement produit que se construit l'intelligence au travail.

La particularité des métiers du social, outre le fait que le cœur du métier est fait de relations humaines, est « la problématique forte de l'absence de cohérence, des juxtapositions, voire de contradictions entre les différents concepteurs du travail. »²¹

L'écart, pour le travail social, serait en quelque sorte double : entre les prescrits et le travail réel, et entre les prescrits eux-mêmes.

Débusquer la part énigmatique

Cet ouvrage nous livre une série de compte-rendus de recherches qui tentent de **cerner cette part** énigmatique. La difficulté méthodologique tient à l'embarras à saisir cette part du travail car même le professionnel est « pris dans cette obscurité de ce qui a été fait. L'expérience de travail reste un phénomène obscur aux yeux même de celui qui travaille. ». Aussi, **deux méthodologies** ont été privilégiées pour « débusquer » ces savoirs d'action :

1. L'autoconfrontation simple ou croisée
2. L'instruction au sosie.

Elles ont en commun **d'associer les professionnels au travail de recherche**, d'être co-analyseurs de leur pratique.



²⁰ Sur cette différence entre travail prescrit et travail réel, notamment en lien avec l'évaluation du travail, voir les travaux de Christophe DEJOURS dont nous avons rendu compte dans [La Vigilante de janvier 2005](#), pp. 15 à 19.

²¹ On peut illustrer cela avec une anecdote simple rencontrée lors d'une recherche récente menée par l'APEF. Nous avons rencontré des stagiaires auxiliaires gériatriques en formation qui nous rapportaient que leurs formateurs préconisaient fortement l'usage de gants de protection pour les toilettes des personnes âgées, alors que certains lieux de stage allaient jusqu'à les interdire...



1. L'autoconfrontation réunit des collègues qui exercent le même travail. Elle leur permet de parler de leurs manières de faire respectives à partir d'un support image : la vidéo. Ils s'interrogent réciproquement. Cette méthode encourage donc les controverses professionnelles sur les manières d'agir et fait s'exprimer les compétences tacites, rend visible la subjectivité mise en œuvre²².

2. L'instruction au sosie met le sujet interrogé en situation d'expliquer ce qu'il fait tout en le focalisant sur **les actions qu'il réalise dans l'ombre**, sur les influences du contexte et sur la manière d'y répondre. Elle consiste en deux entretiens. Le premier est une mise en situation concrète où **l'interviewé doit expliquer à un sosie** qui va le remplacer, tout ce qu'il doit faire pour accomplir un travail défini sans que personne ne remarque la substitution. L'entretien est retranscrit et remis aux interviewés pour être annoté et commenté lors d'un deuxième entretien où l'on pourra préciser et compléter ce qui a été révélé.



L'analyse de l'activité constitue aussi un cadre de référence pour former et pour apprendre le métier. Elle permet de **prendre en considération au sein même de la formation l'activité réelle** et donc de ne pas tomber dans le travers habituel de la formation qui consiste à **se centrer uniquement sur les prescrits** en faisant abstraction des contingences et environnement d'action.

Cette analyse peut enrichir **les connaissances disponibles sur le travail réel** et par là contribue à transformer les prescriptions et les représentations. L'exploration de la zone énigmatique de l'activité devient ainsi un objet de formation en soi.

L'intention de l'ouvrage, mal comprise, peut laisser croire qu'il y a autant de réalités professionnelles que d'individus à exercer et qu'il est dès lors abusif de tenter de généraliser quoi que ce soit. Cet ouvrage démontre au contraire, que l'action professionnelle, si elle reste mouvante et diversifiée, peut malgré tout **s'adosser à un socle identifiable**.

Paul LODEWICK

Sur le Houèbe

Site de l'éditeur:

<http://www.ies-geneve.ch/Editions/>

Travail prescrit et travail réel :

http://www.unige.ch/fapse/SSE/groups/life/livres/alpha/D/Dejours_2003_A.html

²² Il s'agit sans doute d'une variante de la démarche d'autoscopie.

**EN BREF : « Splendeurs et misères du travail associatif »**

C'est sous ce joli titre que la revue française « Les Mondes du travail » publie un dossier sur **le travail dans le monde associatif**, thème qui, selon la revue, constituerait une première comme objet d'étude pour des sociologues (du moins en France). L'utilité de ce dossier consiste donc à faire un peu plus de lumière sur une **frange du monde du travail trop longtemps ignorée** ou peu visible, notamment statistiquement (voir sur ce point notre compte-rendu de la journée d'étude organisée par la Fondation Roi Baudouin sur l'emploi et le bénévolat dans les ASBL).

Les différentes contributions, qui se basent sur des recherches, pointent un certain nombre de phénomènes qui, chacun à leur manière, **interrogent des « frontières » que l'on pensait relativement hermétiques** : entre travail bénévole et travail salarié, travail domestique et travail professionnel, organisation formelle et organisation informelle... Plus globalement, c'est la frontière entre le monde du travail marchand, public et non marchand associatif qui est interrogée : les mouvements qui traversent le Non-Marchand associatif sont-ils indépendants de ceux qui affectent le privé commercial et le public ? **Le Non-Marchand associatif est-il vraiment « un monde à part » ?**

Sur le thème du **bénévolat et de l'emploi salarié**, un article de ce dossier tend à montrer **la porosité entre ces deux modes** au sein du monde associatif, ainsi que la nature pas toujours très bénévole du volontariat... Ainsi, certaines associations demandent à de futurs salariés de prêter d'abord comme bénévoles²³, ce qui confine au « **bénévolat forcé** », d'autres prestent comme bénévoles en attente d'un emploi dans le cadre d'une sorte de « pré-professionalisation ». Les deux exemples montrent que le bénévolat n'est pas toujours – on s'en doutait un peu – un engagement purement désintéressé. Certaines **formes hybrides** voient également le jour, comme ce statut instauré en France en 2006 et qui permet de s'engager à temps plein comme bénévole dans une association tout en bénéficiant d'une indemnisation et d'une couverture sociale. Certaines formules sont « **un savant mélange de dévouement et de sous-emploi** ». Et puis il y a les « bénévoles invisibles », les petites mains de l'associatif, et les « bénévoles prestigieux » qui occuperaient les « beaux postes » au sein du CA...



Des mouvements qui affectent le monde du travail « normal » touchent aussi l'associatif, comme la précarisation, le temps partiel, la dualisation de certains emplois (formels pour les diplômés, informels pour ceux qui ne le sont pas). Enfin, phénomène plus nouveau dans la France jacobine que dans la Belgique pilarisée : le **transfert de certains emplois publics vers le monde associatif**. Mais comme le remarque un critique de ce dossier, il ne faut pas oublier qu'une bonne partie des transferts d'emplois se sont faits, en France, de l'Etat central vers les collectivités territoriales, dans le cadre de la régionalisation. Nous, on connaît ça !

Sur le Houèbe:

http://www.lesmondesdutravail.net/2_revue_2.html

Bernard DE BACKER

²³ L'auteur de ces lignes a très bien connu un demandeur d'emploi qui s'est un jour vu proposer ce type d'arrangement dans une association ayant pignon sur rue, alors qu'il ne restait plus que deux candidats en lice pour le poste à pourvoir. Cette modalité n'avait jamais été évoquée dans la phase antérieure du recrutement...